



## FORMATION : La forêt et le bois, ressources d'un aménagement durable

Le 01/12/2020 – 9h00 – 10h30 – Par visioconférence

### ORDRE DU JOUR

Formatrice : Maylis PORTE, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières

Objectif général de la formation : Intégrer la forêt et le bois dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Objectifs opérationnels : Travailler avec les techniciens pour articuler politique forestière et aménagement du territoire • Mobiliser les outils et les personnes ressources pour intégrer la forêt et le bois dans les documents d'urbanisme.

- |                      |  |
|----------------------|--|
| 8h45 – 9h00          | Accueil des participants   |
| 9h00 – 9h10          | Ouverture et présentation de la formation  |
| <b>9h10 – 10h10</b>  | <b>Intégrer la forêt et le bois dans la stratégie des collectivités</b><br>La forêt, un levier pour le développement durable des territoires<br>Décliner la forêt et le bois dans les SCOT et PLU(I) |
| <b>10h10 – 10h20</b> | <b>Les acteurs pour vous accompagner</b><br>Agence d'urbanisme<br>L'Observatoire de la forêt méditerranéenne<br>Les Communes forestières   |
| 10h20 – 10h30        | Clôture et réponse au questionnaire d'évaluation de la formation   |

## LIEU DE LA FORMATION

Par visioconférence via **Go To Meeting**

## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
**Karine LECLAVIER au 06 37 23 79 93**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation dématérialisée
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **27 novembre 2020**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.  
Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.



## EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

## ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

## OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Hautes-Alpes prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée.

Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, aucune participation ne sera demandée aux participants pour cette formation du **1 décembre 2020**.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

Formation financée par le Fond  
Européen Agricole pour le  
Développement Rural



**COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88  
paca@communesforestieres.org · [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)